

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-58 – RENOUELEMENT DE POSTE A LA VILLA QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'ouverture de la Villa Quincy nécessite le renouvellement d'un poste :

Renouvellement d'un poste non permanent à temps complet entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 13 septembre 2023 au 24 septembre 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy,

Une rémunération mensuelle correspondant au grade de rédacteur territorial, échelon 7 (indice brut 452, indice majoré 396 au 1^{er} janvier 2022) est prévue pour ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

DE RENOUELER un poste non permanent à temps complet entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 13 septembre 2023 au 24 septembre 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy,

Une rémunération mensuelle correspondant au grade de rédacteur territorial, échelon 7 (indice brut 452, indice majoré 396 au 1^{er} janvier 2022) est prévue pour ce poste.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le budget 2023.

**Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT**

Alain de Galbert



Publication sur le site internet le 15 / 09 / 2023

**Le Président,
Alain MORNAY**

Alain Mornay



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-59 – VALIDATION DU PROJET DE CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Conseil Départemental accordera à la communauté de communes Cœur de Berry un montant de 345 000 € dans le cadre du Contrat de Territoire 2022-2026.

Monsieur le Président présente la répartition prévisionnelle des fonds selon les fiches actions détaillées dans le projet de Contrat de Territoire 2022-2026.

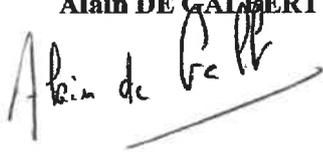
Il convient de délibérer sur le projet de Contrat de Territoire 2022-2026 afin que celui-ci soit validé lors de l'assemblée départementale du 23/10/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

DE VALIDER le projet de Contrat de Territoire 2022-2026 présenté par Monsieur le Président.

Le projet de Contrat de Territoire 2022-2026 est annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 15/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-60 - RENOUELEMENT CONTRAT AIDE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose le renouvellement du contrat Unique d'Insertion dont bénéficie un des agents affectés à la déchetterie intercommunale basée à Lury-sur-Arnon, à compter du 15 novembre 2023, ce contrat arrivant à échéance le 14 novembre 2023. Ce renouvellement est possible pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 14 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE,

ACCEPTTE le renouvellement du contrat aidé pour une durée de 6 mois.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches liées à ce renouvellement et à signer tous les documents y afférent.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT

Alain de Galbert



Le Président,
Alain MORNAY

Alain Mornay



Publication sur le site internet le 15/09/2023

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20230911-2023-60-DE
Date de réception préfecture : 14/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaients présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-61 - TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

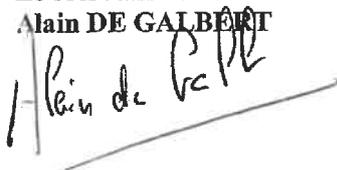
Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la délibération instituant la TEOM doit être prise dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa du 1 du II de l'article 1639A bis du CGI, c'est-à-dire avant le 15 octobre de l'année N pour être applicable à compter de l'année N+1.

Suite au trois réunions animées par le conseiller aux décideurs locaux de la collectivité, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de se positionner sur le passage à la TEOM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, (à 8 voix pour le passage à la TEOM et à 13 voix contre le passage à la TEOM)

DECIDE le maintien de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 15/09/2023

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20230911-2023-61-DE
Date de réception préfecture : 14/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTERAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-62 - ADHESION A CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente la mise en œuvre de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » initiée par le Département lors de son assemblée générale du 19 janvier 2016.

L'objectif de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » est d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance technique et administrative susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale, des usages des technologies de l'information et des communications, des projets à caractère social (crèches, structures d'accueil des personnes âgées, maison de santé pluridisciplinaire, services à la population).

L'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'agence, par son assemblée générale où chaque collectivité sera représentée par le délégué qu'elle aura désigné, et par un Conseil d'Administration où les collectivités adhérentes sont représentées par les délégués choisis en assemblée générale.

Pour adhérer à l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES », les collectivités intéressées doivent délibérer et s'acquitter d'une contribution annuelle. Pour l'année 2023, cette cotisation a été fixée par délibération du conseil d'administration de l'agence CHER – INGENIERIE DES TERRITOIRES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 (si commune) ou L5211-1 (si EPCI);

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°AGc - 2016-01 en date du 19 janvier 2016 de l'Assemblée Générale de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » décidant de la mise en œuvre de cette structure ;

Vu la délibération n° AGE - 2017-02 en date du 4 mai 2017 approuvant la modification des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » ;

Vu la délibération n° AGE - 2020-02 en date du 8 octobre 2020 approuvant la modification des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » ;

Vu la délibération n° AGE - 2022-02 en date du 15 décembre 2022 approuvant la modification des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » ;

Vu les statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » ;

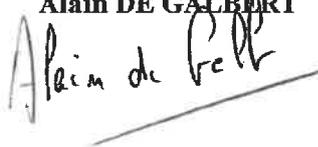
Considérant l'invitation du Président de l'agence à délibérer pour adhérer à l'AGENCE « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES »;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Cœur de Berry d'adhérer à l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » afin de bénéficier de son assistance technique et administrative dans les domaines définis à l'article 2 des statuts de l'agence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE

- ✓ **DÉCIDE** d'adhérer à l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » ;
- ✓ **ADOpte** les statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » tels qu'ils ont été approuvés lors de la session de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 décembre 2022 et annexés à la présente délibération ;
- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur le Président pour représenter la communauté de communes Cœur de Berry au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » ;
- ✓ **SOLLICITE** le Conseil d'Administration de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » pour valider sa demande d'adhésion.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 15/09/2023

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20230911-2023-62-DE
Date de réception préfecture : 14/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2023-63- CONVENTIONNEMENT AVEC CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES (CIT) –
AMO TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe les élus que suite au projet de transfert de compétence eau et assainissement, il convient de passer une convention avec CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES, 1 Place Marcel PLAISANT à BOURGES (18000) pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le montant de cette convention s'élève à 3 236,80 Euros H.T. (Trois-Mille-Deux-Cent-Trente-Six Euros et Quatre-Vingt centimes Hors Taxe), soit 3 884,16 Euros TTC.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

De plus, il est proposé de désigner Monsieur le Président, représentant de la Communauté de Communes pour le suivi de la convention auprès de CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE

ACCEPTÉ de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

DESIGNE Monsieur le Président, représentant de la Communauté de Communes pour le suivi de la convention auprès de **CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES**.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT

Alain de Galbert



Publication sur le site internet le 15/09/2023

Le Président,
Alain MORNAY

Alain Mornay



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-64 - DESIGNATION REPRESENTANTS LEADER – PETR CENTRE CHER

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

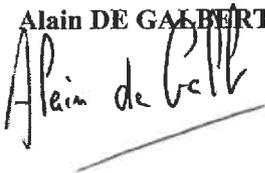
Monsieur le Président indique que suite à la sollicitation du PETR Centre Cher par courrier en date du 28 juin 2023, il convient de désigner deux représentants LEADER (1 titulaire+1 suppléant).

Madame Agnès DELANNOY se propose comme titulaire et Monsieur Julien YVON se propose comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE

DESIGNE Madame Agnès DELANNOY (titulaire) et Monsieur Julien YVON (suppléant) en tant que représentants LEADER auprès du PETR-Centre Cher.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 15/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDER, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-65 – REMBOURSEMENT DES SALAIRES DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président indique qu'afin de procéder aux opérations comptables de remboursement des salaires des budgets annexes au budget principal, il convient de prendre une délibération.

Budget Annexe Villa Quincy au budget principal :

Agents de la Villa Quincy : 100%

Budget Annexe Ordures Ménagères au budget principal :

Gardiens de la déchetterie : 100 %

Accueil : 40%

Comptabilité : 60%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE

DECIDE d'appliquer les taux suivants concernant le remboursement des salaires des budgets annexes au budget principal :

Budget Annexe Villa Quincy au budget principal :

Agents de la Villa Quincy : 100%

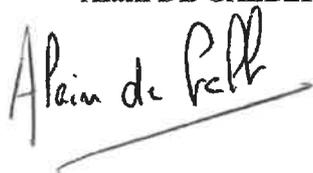
Budget Annexe Ordures Ménagères au budget principal :

Gardiens de la déchetterie : 100 %

Accueil : 40%

Comptabilité : 60%

**Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 45/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etai^{ent} présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTÉREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-66 – AVIS PREALABLE A L'INTERVENTION DE L'EPFLI A CHERY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

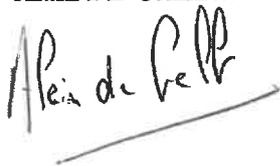
Suite à la demande de la commune de Chéry d'avis préalable à l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 03 août 2023, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'émettre un avis sur l'opération envisagée.

Opération : Acquisition du Silo, 1 impasse du Port Pise, 18120 Chéry

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE :

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de la commune de Chéry au vu de l'opération envisagée.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 15/09/2023

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTÉREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-67 – AVIS PREALABLE A L'INTERVENTION DE L'EPFLI A QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Suite à la demande de la commune de Quincy d'avis préalable à l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 30 août 2023, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'émettre un avis sur l'opération envisagée.

Opération : Acquisition de la Croix Blanche, 5 Grand rue, 18120 Quincy

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE :

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de la commune de Quincy au vu de l'opération envisagée.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT

Alain de Galbert



Le Président,
Alain MORNAY

Alain Mornay



Publication sur le site internet le 15/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTÉREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-68 – PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

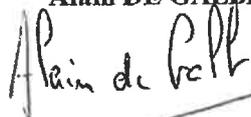
Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la publication du décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

En conséquence, et en application du principe de parité, les collectivités et établissements publics qui souhaitent mettre en œuvre cette prime exceptionnelle doivent prendre une délibération prévoyant le versement de cette prime. Le texte spécifique à la fonction publique territoriale devrait être publié prochainement. Cette prime a un caractère facultatif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE :

DECIDE d'émettre un avis favorable au versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Publication sur le site internet le 15/09/2023

Le Président,
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20230911-2023-68-DE
Date de réception préfecture : 14/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTÉREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-69 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une nouvelle convention de mise à disposition et un nouveau règlement intérieur des équipements sportifs ont été élaborés.

Les équipements concernés sont :

- Halle sportive et associative intercommunale Alice MILLAT à Sainte-Thorette
- Multisport intercommunal à Sainte-Thorette
- Gymnase intercommunal à Méreau

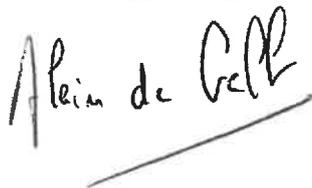
La convention est associée à un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été validé successivement par le conseil communautaire Vals de Cher et d'Arnon puis Cœur de Berry (fusion). Il s'agit ici d'une mise à jour du document existant notamment liée à la sûreté du bâtiment et à la sécurité incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE :

VALIDE la convention de mise à disposition et le règlement intérieur des équipements sportifs.

AUTORISE Monsieur le Président à signer chacune des conventions passées avec les clubs et associations sur la base du modèle validé.

**Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 15/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-70 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président explique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal ;

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre 67		
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs – Fonction 01		+ 1000 €
	TOTAL	+ 1000 €
DEPENSES		
Chapitre 61		
611 – Contrats de prestations de services – Fonction 01		-1000 €
	TOTAL	-1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de :
VOTER la DM N°2 ci-dessus proposée.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT

Alain de Galbert



Le Président,
Alain MORNAY

Alain Mornay



Publication sur le site internet le 15/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etai^{ent} présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTÉREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-71 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ORDURES MENAGERES

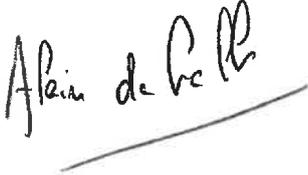
Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président explique qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget ordures ménagères ;

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 67	
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1000 €
TOTAL	+ 1000 €
DEPENSES	
Chapitre 61	
617 – Etudes et recherches	-1000 €
TOTAL	-1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de :
VOTER la DM N°2 ci-dessus proposée.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 15/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTÉREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
• Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-72 – CREATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS A LA VILLA QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'ouverture de la Villa Quincy jusqu'au 31 décembre 2023 nécessite la création de deux postes :

Création d'un poste non permanent à temps non complet (13/35^{ème}) entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 20 septembre 2023 au 31 décembre 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy.

Une rémunération mensuelle correspondant au grade d'adjoint administratif, échelon 1 (indice brut 367, indice majoré 361) est prévue pour ce poste.

Création d'un poste non permanent à temps non complet (15/35^{ème}) entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 26 septembre 2023 au 31 décembre 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy,

Une rémunération mensuelle correspondant au grade d'adjoint administratif, échelon 1 (indice brut 367, indice majoré 361) est prévue pour ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

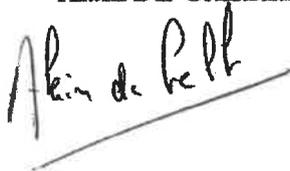
DE CREER

- **Un poste non permanent à temps non complet (13/35^{ème})** entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 20 septembre 2023 au 31 décembre 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy. Une rémunération mensuelle correspondant au grade d'adjoint administratif, échelon 1 (indice brut 367, indice majoré 361) est prévue pour ce poste.

- **Un poste non permanent à temps non complet (15/35^{ème})** entrant dans le cadre des emplois contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 26 septembre 2023 au 31 décembre 2023 pour assurer les fonctions de chargé de développement culture, patrimoine, tourisme à la Villa Quincy. Une rémunération mensuelle correspondant au grade d'adjoint administratif, échelon 1 (indice brut 367, indice majoré 361) est prévue pour ce poste.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le budget 2023.

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Le Président
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 45/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de CERBOIS en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

06 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 16
Pouvoirs : 5

Date d'affichage :

06 septembre 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, Mme Agnès DELANNOY, M. Alain DE GALBERT, M. Jany FOUGERE, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Rémy POINTEREAU, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Éric KORCABA, Mme Muriel LECLEIR, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY
Damien PRELY donne pouvoir à Julien YVON
Bernard BAUCHER donne pouvoir à Muriel LECLEIR
Chantal CREPAT donne pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Alain DE GALBERT a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-73 – INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président expose,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et R.5214-1,

Considérant que pour une communauté de communes regroupant une population comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, le CGCT fixe :

- l'indemnité maximale du président à 41.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- l'indemnité maximale de vice-président à 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 4.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des 4 vice-présidents comme suit :

- Président : 41.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- vice-président : 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Les dépenses d'indemnités de fonction sont prélevées sur les crédits qui sont inscrits chaque année, au budget principal de la communauté de communes,

Le secrétaire de séance
Alain DE GALBERT



Publication sur le site internet le 15/09/2023

Le Président,
Alain MORNAY

